

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Session annuelle  
du Conseil d'administration**

**Rome, 8–12 juin 2009**

## **QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION**

**Point 13 de l'ordre du  
jour**

*Pour information\**



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.A/2009/13-D**  
30 avril 2009  
ORIGINAL: ANGLAIS

## **NOTE D'INFORMATION SUR LE FINANCEMENT DU MÉCANISME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ**

\* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter le fonctionnaire du PAM mentionné ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, OMF\* et  
Coordonnateur du PAM pour  
les questions de sécurité:

M. M. Lorentzen

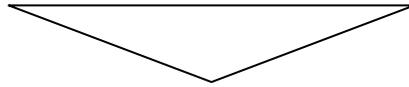
tél.: 066513-2343

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

\* Division de la sécurité



## PROJET DE DECISION\*



Le Conseil prend note des informations contenues dans la "Note d'information sur le financement du mécanisme de gestion de la sécurité" (WFP/EB.A/2009/13-D).

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.



## CONTEXTE

1. À sa session annuelle de 2008, le Conseil a pris note des informations contenues dans la "Note d'information sur la mise en œuvre du mécanisme de gestion de la sécurité" (WFP/EB.A/2008/13-D). Il a noté que le Secrétariat s'engageait à tenir le Conseil régulièrement informé des progrès réalisés et à lui signaler tout changement significatif qui modifierait la quote-part du PAM ou affecterait le mécanisme de partage des coûts.
2. Le présent document fournit des informations sur la participation du PAM aux coûts du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (ci-après dénommé "Département de la sécurité") au titre des coûts de la sécurité sur le terrain, y compris le financement du système de sécurité, et de tous les autres coûts liés à la sécurité pendant l'exercice biennal en cours, y compris le Fonds pour le maintien de la sécurité 2008-2009 et le Fonds d'urgence pour la sécurité.

## PARTICIPATION AUX COÛTS DU DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ AU TITRE DES COÛTS DE LA SÉCURITÉ SUR LE TERRAIN EN 2008-2009

3. À sa première session ordinaire de 2005, le Conseil a décidé que le PAM apporterait son appui au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour mettre en place un système renforcé et harmonisé de gestion de la sécurité du personnel des Nations Unies partout dans le monde (WFP/EB.1/2005/10), afin que le personnel du PAM puisse continuer de remplir son importante mission, qui est de nourrir les victimes de la pauvreté et de la faim dans des régions peu sûres.
4. La partie du budget du Département de la sécurité correspondant aux coûts partagés de la sécurité sur le terrain, telle qu'approuvée par l'Assemblée générale de l'ONU (A/62/6/Sect.33), s'élève à 178,4 millions de dollars É.-U. pour l'exercice biennal 2008-2009, contre 172,3 millions de dollars pour l'exercice précédent, et ne comprend pas la police d'assurance contre les actes de violence à laquelle le PAM ne souscrit pas.
5. Selon la base de calcul existante, la participation du PAM aux coûts du Département de la sécurité pour 2008-2009 devrait se chiffrer à 25 millions de dollars, sur la base: i) d'un effectif de 9 900 agents sur le terrain, comme indiqué dans le décompte du personnel sur le terrain établi par le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) au 31 décembre 2006 (CEB/2007/HLCM/30); et ii) du montant total des coûts de la sécurité sur le terrain précités, soit 178,4 millions de dollars. Le chiffre exact ne sera connu que lorsque le rapport sur les résultats de 2008 du Département de la sécurité aura été approuvé. Le tableau 1 présente le budget du Département de la sécurité correspondant aux coûts partagés de 2002 à 2009.

<b>TABLEAU 1: COÛTS LIÉS À LA SÉCURITÉ SUR LE TERRAIN DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES (en millions de dollars)</b>		
	<b>Montant total</b>	<b>Quote-part du PAM</b>
2002–2003	42,9	6,5
2004–2005	113,1	13,2
2006–2007	172,3	20,2*
2008–2009	178,4**	25,0

\*Crédit de 3,2 millions de dollars reçu en 2006

\*\* La projection est encore à l'étude au Département de la sécurité

6. Le Conseil a approuvé l'utilisation du Fonds général pour couvrir les coûts liés à la sécurité pour 2008-2009, comme cela a été fait pendant l'exercice biennal 2004–2005 (WFP/EB.1/2007/6-A/1 + Corr.1, paragraphe 47). Comme précédemment, tout solde non dépensé au titre de la part des coûts partagés sera crédité aux organisations participantes. Pour l'exercice biennal 2008-2009, le Conseil a approuvé l'utilisation du Fonds général pour couvrir le montant estimatif de la part incombant au PAM dans les coûts liés à la sécurité sur le terrain des organismes des Nations Unies, soit 26,6 millions de dollars, lequel montant comprend, outre la part du PAM qui s'élève à 25 millions de dollars, la somme de 1,6 million destinée à financer trois postes de conseillers en matière de sécurité du PAM, chargés des questions suivantes: i) appui aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays; ii) suivi de l'exécution du plan de travail du Département de la sécurité; iii) coordination de la sécurité; iv) établissement de rapports et analyses; v) mesures de prévention; vi) redéploiement immédiat dans les situations d'urgence; et vii) formation des coordonnateurs des questions de sécurité.
7. Les principes et modalités concernant le partage des coûts sont énoncés dans le rapport du Secrétaire général (A/56/469, paragraphes 32 and 33). Selon ce document, les dépenses hors Siège, engagées sur le terrain ou directement associées à la fourniture d'un appui opérationnel par le Siège aux bureaux hors Siège, seront réparties entre les organisations participantes et les coûts liés à la sécurité sur le terrain seront répartis selon le pourcentage effectif de fonctionnaires en s'appuyant sur les données du recensement effectué par le Secrétariat du CCS (à savoir le nombre total de fonctionnaires en poste dans des pays qui ne sont pas membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE] et pour lesquels le système des Nations Unies a une responsabilité en termes de sécurité et de sûreté, indépendamment du type et de la durée de leur contrat), moyennant un montant minimum de 75 000 dollars. La direction du PAM juge utile de revoir ce mécanisme.
8. En tant que membre du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, le PAM fournira des orientations stratégiques concernant les besoins opérationnels liés aux mesures de sécurité sur le terrain. Il continuera également de coopérer avec le Département de la sécurité et les réseaux interorganisations pour la gestion de la sécurité sur le terrain et dans les différents sièges afin de concevoir une stratégie et des mécanismes de mise en œuvre propres à garantir un système global de gestion de la sécurité, bien charpenté et bien coordonné, et d'éviter les chevauchements avec les activités de la Division de la sécurité (OMF) du PAM.



9. Le Département de la sécurité continuera de fournir régulièrement des rapports détaillés sur la structure et la distribution des postes financés conjointement, ainsi que sur les fonctions qui s'y rattachent et la situation en termes d'occupation des postes. Le rapport sur les résultats du Secrétariat de l'ONU présentera des informations concernant les contributions au financement des dépenses de sécurité afférentes aux opérations sur le terrain des organisations participantes et les dépenses effectives.

## **COUTS DE SECURITE INTERNES DU PAM**

10. Outre les coûts de participation au Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies (ci-après dénommé "Système de gestion de la sécurité"), le PAM doit financer d'importants coûts internes liés à la sécurité, nécessaires à la conduite de sa mission.

### **Fonctionnaires responsables de la sécurité sur le terrain**

11. Le Directeur d'OMF, un fonctionnaire principal chargé de la sécurité et deux analystes spécialisés sur les questions de sécurité en poste au Siège sont rémunérés au titre du budget administratif et d'appui aux programmes; les postes de trois conseillers en matière de sécurité sont financés à partir des 26,6 millions alloués aux dépenses liées à la sécurité sur le terrain des organismes des Nations Unies.
12. Le PAM emploie actuellement 56 fonctionnaires chargés de la sécurité sur le terrain, dont les postes sont financés au titre des coûts d'appui directs (CAD).

### **Police d'assurance contre les actes de malveillance**

13. Le PAM souscrit une police d'assurance contre les actes de malveillance destinée à indemniser les familles des membres du personnel international et national en cas de décès. La couverture de plus de 12 000 fonctionnaires du PAM et membres du personnel associé coûte 1,5 million de dollars par exercice biennal, un montant financé au titre du budget AAP. Un examen de la police d'assurance contre les actes de malveillance utilisée par les organismes des Nations unies est en cours pour établir une police garantissant une couverture plus large pour tous les employés.

### **Équipement de sécurité/Conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle**

14. Le PAM équipe ses bureaux extérieurs afin de les mettre tous en conformité avec les Normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS), en tenant compte des évaluations des risques et des menaces. Ces équipements de sécurité et de sûreté sont financés en partie au titre des CAD des projets; les besoins minimaux de matériel de communication et d'infrastructures de sécurité — tels que des radios à très haute fréquence — sont aussi couverts au titre des CAD. Lorsque le montant des CAD d'un projet est insuffisant pour couvrir les coûts afférents à la sécurité, une allocation du Fonds pour le maintien de la sécurité vient compléter le financement. Les dépenses afférentes aux évacuations, aux réinstallations, etc. sont également couvertes au titre des CAD.
15. Dans certains lieux d'affectation, le personnel peut prendre des mesures de sécurité supplémentaires pour son domicile, approuvées par l'équipe chargée de la gestion de la sécurité au niveau du pays; ces mesures sont financées au titre des coûts standard de personnel.



## FONDS POUR LE MAINTIEN DE LA SECURITE

16. Depuis l'approbation du Plan de gestion pour l'exercice biennal 2004-2005, le Conseil a approuvé la création d'un fonds distinct pour financer les mesures destinées à assurer la sécurité de ses 12 000 agents. Pendant l'exercice biennal 2006-2007, le Fonds pour le maintien de la sécurité a permis de couvrir les activités de mise en conformité aux normes MOSS dans les bureaux régionaux, les bureaux nouvellement ouverts et ceux où la phase de sécurité était passée à un niveau supérieur, et de financer la réévaluation des menaces et des risques pesant sur tous les bureaux de pays du PAM.

### Missions d'évaluation de la sécurité

17. Compte tenu de l'importance que revêt la sécurité du personnel dans les zones d'intervention et des menaces qui pèsent en permanence sur son personnel de terrain, le PAM entend, lorsque cela est possible, réévaluer la sécurité des locaux des bureaux de pays une fois par exercice biennal afin d'améliorer la sécurité des bâtiments, les contrôles d'accès, les systèmes de protection des bâtiments et des véhicules et le contrôle des aires de stationnement. Pour 2008-2009, un montant de 400 000 dollars a été alloué à un programme d'évaluation permettant d'assurer la couverture la plus large possible tout en limitant les coûts. Depuis 2008, 14 évaluations des risques de sécurité ont été effectuées par des consultants externes; 24 sont prévues pour 2009.

### Équipement de sécurité

18. Au cours de l'exercice 2006-2007, un crédit de 1,7 million a été alloué au maintien de la conformité avec les normes MOSS, notamment des bureaux régionaux, des bureaux nouvellement ouverts, en tenant compte des changements de phase de sécurité et des besoins identifiés par les missions d'évaluation de la sécurité. Le Fonds pour le maintien de la sécurité 2008-2009 a permis à OMF de financer l'équipement de sécurité requis par 24 bureaux de pays pour respecter les normes MOSS. Les besoins concernant la mise en conformité avec ces normes ne cessent d'évoluer avec l'ouverture de nouveaux bureaux et les changements de phase de sécurité, et dans les cas de retards de mise en oeuvre dans les locaux communs.

### Formation et autres dépenses

19. Pendant l'exercice biennal 2008-2009, le Fonds pour le maintien de la sécurité financera des stages de formation à la négociation sur l'accès aux populations et la négociation avec les preneurs d'otages, à la gestion des traumatismes et à la gestion des risques. Il financera également la formation continue des fonctionnaires chargés de la sécurité, y compris la formation que doivent suivre les agents de sécurité sur le terrain nouvellement recrutés pour obtenir l'agrément du Département de la sécurité. Des fonds sont également alloués à la formation en matière de sécurité de tout le personnel du PAM, et du personnel des partenaires coopérants lorsque cela est possible, sous forme de stages collectifs et de modules de formation en ligne dans le but de sensibiliser à la sécurité et de développer les compétences en matière de gestion des risques.
20. Le tableau 2 expose les dépenses encourues par le Fonds pour le maintien de la sécurité en 2006-2007 et le plan de dépenses proposé pour l'exercice biennal 2008-2009. L'exécution de ce plan est suivie par OMF.



<b>TABLEAU 2: FONDS POUR LE MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ</b> <i>(en dollars)</i>		
<b>Catégorie</b>	<b>Dépenses de 2006–2007</b>	<b>Allocations pour 2008–2009</b>
Chargé de l'administration P2	-	235 000
Missions d'évaluation de la sécurité	293 260	400 000
Équipement conforme aux normes MOSS	1 692 000	800 000
Formation à la sécurité	-	565 000
<b>Total</b>	<b>1 985 260</b>	<b>2 000 000</b>

## FONDS D'URGENCE POUR LA SECURITE

21. Après avoir examiné les documents intitulés "Point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008–2009" (WFP/EB.A/2008/6-C/1) et "Note d'information sur la mise en œuvre du mécanisme de gestion de la sécurité" (WFP/EB.A/2008/13-D) à sa session annuelle de 2008, le Conseil a approuvé l'utilisation de 5 millions de dollars provenant du Fonds général pour créer un Fonds d'urgence pour la sécurité afin de répondre sans délai aux besoins les plus urgents en matière de sécurité. À sa deuxième session ordinaire de 2008, le Conseil a pris note du "Point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008-2009" (WFP/EB.2/2008/5-A/1/Rev.1) et a approuvé l'allocation additionnelle de 22,5 millions de dollars au titre du Compte de péréquation des dépenses d'administration et d'appui aux programmes pour financer le Fonds d'urgence pour la sécurité pour 2009; une allocation additionnelle de 12,5 millions de dollars sera proposée pour 2010 dans le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2010-2011.
22. Le tableau 3 présente le budget du Fonds d'urgence pour la sécurité pour 2008–2010 et les crédits alloués. La construction de nouveaux bureaux de pays et bureaux auxiliaires conformes aux nouvelles normes dans les pays en développement peut prendre du temps. Le tableau comprend les montants alloués à des projets de construction et les soldes restants jusqu'à leur achèvement.

<b>TABLEAU 3: FONDS D'URGENCE POUR LA SÉCURITÉ</b> <i>(en millions de dollars)</i>			
	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Budget	5	22,5	12,5
Crédits alloués aux bureaux extérieurs	5	11	-
Solde	-	11,5	12,5



## Crédits ordinaires

23. Avec la création du Fonds d'urgence pour la sécurité, OMF est en mesure d'apporter aux bureaux de pays l'appui financier leur permettant de se conformer aux nouvelles exigences des normes MOSS: à ce jour, 19 bureaux de pays ont été équipés conformément aux prescriptions plus rigoureuses imposées par ces normes, s'agissant notamment de la protection des bâtiments, du matériel de télécommunications, du matériel de contrôle d'accès et des véhicules blindés. OMF continuera de veiller à ce que les bureaux régionaux et les bureaux de pays adoptent des mesures d'atténuation des risques correspondant aux menaces plus lourdes qui pèsent sur les Nations Unies.

## Comité pour la sécurité des locaux du PAM

24. Le Comité pour la sécurité des locaux du PAM, qui se compose de hauts fonctionnaires en poste au Siège et sur le terrain, a été établi pour superviser l'allocation des ressources d'urgence destinées à financer la réinstallation des bureaux et les mesures d'atténuation des effets des explosions. Il est également chargé de définir spécifiquement pour le PAM des critères d'aide à la décision conformes aux prescriptions du Système de gestion de la sécurité et du Groupe de travail des Nations Unies chargé de l'analyse des explosions. Le Comité approuve les projets d'atténuation des risques, de réinstallation des bureaux et d'utilisation de locaux communs des Nations Unies (par opposition aux complexes qui réunissent plusieurs institutions et aux bureaux qui n'accueillent qu'un seul organisme).
25. En 2008, des évaluations des risques liés aux explosions ont été réalisées pour l'Afghanistan, la Jordanie (qui comprend le bureau de pays pour l'Iraq), le Pakistan, la Syrie, le Territoire palestinien occupé et le Yémen. Le Comité pour la sécurité des locaux a reçu des résumés des rapports de ces évaluations, qui portaient sur la sécurité dans chaque pays, les niveaux de protection actuels et les améliorations requises assorties des coûts y afférents. Il a approuvé un montant de 3,9 millions de dollars pour engager des travaux de renforcement des mesures de sécurité qui consistent à assurer une distance de sûreté suffisante et à renforcer les bâtiments. Lorsque les complexes de bureaux ne peuvent pas être améliorés, il a approuvé la réinstallation ou la construction de locaux plus sûrs.

---

## PROCHAINES ETAPES

26. OMF s'attachera à modifier le Système de gestion de la sécurité par l'intermédiaire, entre autres intervenants, du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, du Comité permanent interorganisations et du Groupe de travail opérationnel créé par le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion sur le renforcement de ce système afin de garantir un niveau de sécurité maximal aux opérations du PAM.
27. Il convient de se pencher sur les questions telles que les nouvelles sources de financement, la sensibilisation des États membres aux problèmes de sécurité afin d'obtenir leur appui, la maîtrise des coûts et les options à plus long terme pour le financement de la sécurité. La question récurrente du financement des coûts liés à la sécurité au titre du budget ordinaire des Nations Unies doit être réglée une fois pour toutes.
28. La Directrice exécutive continuera d'apporter son appui au Secrétaire général de l'ONU pour mettre en place un système renforcé et harmonisé de gestion de la sécurité du personnel des Nations Unies partout dans le monde, et pour demander instamment à l'Assemblée générale, avec l'appui des États Membres et des chefs de secrétariat d'autres organisations, d'envisager le financement du Système de gestion de la sécurité au titre du budget ordinaire des Nations Unies.



29. Le Secrétariat informera chaque année le Conseil, à sa session annuelle, de la mise en œuvre des nouvelles mesures de gestion de la sécurité au sein du système des Nations Unies et de leurs incidences financières, notamment de tout changement significatif qui modifierait la quote-part du PAM ou le mécanisme de partage des coûts.
30. En consultation avec les bureaux régionaux, OMF examinera la possibilité de rétablir les postes de Conseiller régional en matière de sécurité dans certaines régions. Ces conseillers ont joué un rôle déterminant dans le cadre du Programme de mise à niveau de la sécurité 2004–2005, mais ces postes ont été supprimés par suite des coupes faites dans le budget AAP pour les bureaux régionaux en 2006.

---

## LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

AAP	budget administratif et d'appui aux programmes
CAD	coûts d'appui directs
CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
MOSS	Normes minimales de sécurité opérationnelle
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMF	Division de la sécurité